

2018/24/PR

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU GIEC

8 octobre 2018

Approbation par les gouvernements du *Résumé à l'intention des décideurs* relatif au Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C

INCHEON, République de Corée, 8 octobre – Pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C, il faudrait modifier rapidement, radicalement et de manière inédite tous les aspects de la société, a déclaré le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans le cadre d'une nouvelle évaluation. Outre les avantages évidents pour les populations et les écosystèmes naturels, le fait de limiter le réchauffement à 1,5 °C et non à 2 °C permettrait également de faire en sorte que la société soit plus durable et plus équitable, a précisé le GIEC lundi.

Le *Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C* a été approuvé samedi par le GIEC à Incheon, en République de Corée. Élément scientifique clé, il sera au cœur de la Conférence sur les changements climatiques qui se tiendra dans la ville polonaise de Katowice en décembre et lors de laquelle les gouvernements feront le point sur l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

«Fort de plus de 6 000 citations de références scientifiques et grâce à la contribution dynamique de milliers d'experts, ainsi que d'évaluateurs d'institutions publiques du monde entier, ce rapport remarquable témoigne de la portée du GIEC et de son importance pour l'action des pouvoirs publics» a déclaré Hoesung Lee, président du GIEC.

Le rapport, dont l'élaboration avait été demandée par les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) lors de l'adoption de l'Accord de Paris en 2015, est le fruit de la collaboration de quatre-vingt-onze auteurs et éditeurs-réviseurs issus de 40 pays.

Son titre complet est: *Réchauffement planétaire de 1,5 °C, Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les profils connexes d'évolution des émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté.*

«Un message important ressort tout particulièrement de ce rapport, à savoir que les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1 °C sont déjà bien réelles, comme l'attestent l'augmentation des extrêmes météorologiques, l'élévation du niveau de la mer et la diminution de la banquise arctique» a souligné Panmao Zhai, coprésident du Groupe de travail I du GIEC.

Le rapport met en exergue un certain nombre de conséquences des changements climatiques qui pourraient être évitées si le réchauffement était limité à 1,5 °C, et non à 2 °C ou plus. Ainsi, d'ici à 2100, le niveau de la mer à l'échelle de la planète serait, si le réchauffement était limité à 1,5 °C, inférieur de 10 cm à celui qui risquerait d'être enregistré s'il était limité à 2 °C. La probabilité que l'océan arctique soit libre de glace en été serait d'une fois par siècle si le réchauffement est limité à 1,5 °C, mais d'au moins une fois tous les dix ans s'il est limité à 2 °C. Avec un réchauffement de 1,5 °C, 70 à 90 % des récifs coralliens disparaîtraient, alors qu'avec un réchauffement de 2 °C, la quasi-totalité (> 99 %) serait anéantie.

«Toute augmentation supplémentaire de la température, aussi minime soit-elle, a son importance, d'autant plus qu'un réchauffement de 1,5 °C ou plus augmentera le risque associé à des changements pérennes ou irréversibles, tels que la disparition de certains écosystèmes» a ajouté Hans-Otto Pörtner, coprésident du Groupe de travail II du GIEC.

«En outre, le fait de limiter le réchauffement planétaire donnerait la possibilité aux populations et aux écosystèmes de s'adapter et de rester en-dessous des seuils de risque pertinents» a ajouté O. Pörtner. Dans ce rapport, les auteurs ont également étudié les solutions susceptibles d'être mises en œuvre pour limiter le réchauffement à 1,5 °C, les modalités de leur mise en œuvre et leurs conséquences éventuelles.

«Si l'on regarde le bon côté des choses, certains des types de mesures qui seraient nécessaires pour limiter le réchauffement à 1,5 °C sont déjà mis en œuvre dans le monde, mais il faudrait néanmoins accélérer le rythme» a précisé Valérie Masson-Delmotte, coprésidente du Groupe de travail I.

Il est indiqué dans le rapport que la limitation du réchauffement planétaire à 1,5 °C nécessiterait des transitions «rapides et de grande envergure» dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme. Les émissions mondiales nettes de dioxyde de carbone (CO₂) d'origine anthropique devraient être réduites d'environ 45 % par rapport aux niveaux de 2010 d'ici à 2030, et il faudrait atteindre un «bilan nul» des émissions aux alentours de 2050, ce qui signifie que les émissions restantes devraient être compensées en éliminant du CO₂ de l'atmosphère.

«Du point de vue des lois de la physique et de la chimie, la limitation du réchauffement planétaire à 1,5 °C est possible, mais il faudrait, pour la réaliser, des changements sans précédent» a précisé Jim Skea, coprésident du Groupe de travail III du GIEC.

Laisser le réchauffement dépasser temporairement l'objectif de 1,5 °C impliquerait une plus grande dépendance vis-à-vis des techniques d'élimination du CO₂ atmosphérique si l'on souhaite ensuite revenir en dessous des 1,5 °C en 2100. L'efficacité de ces techniques reste à prouver à grande échelle, certaines étant même susceptibles de représenter un risque considérable pour le développement durable, est-il précisé dans le rapport.

Comme l'indique Priyadarshi Shukla, coprésident du Groupe de travail III, «la limitation du réchauffement planétaire à 1,5 °C et non à 2 °C minimiserait les effets, lourds de conséquence, sur les écosystèmes, la santé et le bien-être des populations, et il serait ainsi plus facile d'atteindre les objectifs de développement durable définis par les Nations Unies».

«Les décisions que nous prenons aujourd'hui sont indispensables si l'on souhaite assurer à chacun d'entre nous un monde sûr et durable, aujourd'hui comme demain» a souligné Debra Roberts, coprésidente du Groupe de travail II.

«Ce rapport présente aux décideurs et aux professionnels les informations dont ils ont besoin pour prendre des décisions relatives aux changements climatiques en tenant compte des spécificités locales et des besoins des populations. Les années à venir seront sans doute les plus importantes de notre histoire» a-t-elle ajouté.

Le GIEC est le principal organisme international chargé d'évaluer les activités scientifiques consacrées aux changements climatiques, les conséquences de ces changements, les risques potentiels qui y sont liés, ainsi que les mesures susceptibles d'être prises pour y faire face.

Le rapport a été élaboré sous la direction scientifique des trois groupes de travail du GIEC, qui sont respectivement chargés des éléments scientifiques du changement climatique (Groupe de travail I), des incidences, de l'adaptation et de la vulnérabilité (Groupe de travail II) et de l'atténuation du changement climatique (Groupe de travail III).

Adopté par 195 États lors de la 21^{ème} Conférence des Parties à la CCNUCC en décembre 2015, l'Accord de Paris vise en particulier à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques «en contenant l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels».

Dans la décision portant adoption de l'Accord de Paris, le GIEC était invité à présenter, en 2018, un rapport spécial sur un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les profils connexes d'évolution des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Le GIEC a donné suite à cette demande, indiquant que, dans le Rapport spécial, ces questions seraient étudiées dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté.

Le rapport *Réchauffement planétaire de 1,5 °C* est le premier d'une série de rapports spéciaux qui seront élaborés par le GIEC dans le cadre de son sixième cycle d'évaluation. L'année prochaine, le GIEC publiera le *Rapport spécial sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique*, ainsi que *Changement climatique et terres émergées*, lequel portera sur les incidences des changements climatiques sur l'utilisation des terres.

Synthèse des principales conclusions du Rapport spécial, le *Résumé à l'intention des décideurs* est fondé sur l'évaluation des ouvrages et articles scientifiques, techniques et socio-économiques présentant un intérêt pour l'étude des conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C.

Le *Résumé à l'intention des décideurs* relatif au *Rapport spécial sur un réchauffement planétaire de 1,5 °C* (SR15) peut être consulté aux adresses suivantes: <http://www.ipcc.ch/report/sr15/> ou www.ipcc.ch.

Le Rapport spécial en quelques chiffres

91 auteurs (44 nationalités et 40 pays de résidence)

- 14 auteurs coordonnateurs principaux;
- 60 auteurs principaux;
- 17 éditeurs-réviseurs.

133 auteurs collaborateurs

Plus de 6 000 références citées

42 001 observations formulées par les experts et les gouvernements

(Premier projet de texte: 12 895; Second projet de texte: 25 476; Version finale destinée aux gouvernements: 3 630)

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter:

Le Bureau de presse du GIEC, courriel : ipcc-media@wmo.int

Werani Zabula +41 79 108 31 57 ou Nina Peeva +41 79 516 70 68

Unité d'appui technique du Groupe de travail I du GIEC:

Roz Pidcock, +44 7746 515669

Suivez l'actualité relative au GIEC sur  Facebook,  Twitter,  LinkedIn et  Instagram

Notes à l'intention des rédacteurs

L'élaboration du *Rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C*, qui porte la cote SR15, avait été demandée à l'occasion de la 21^{ème} Conférence des Parties (COP21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (décembre 2015), lors de laquelle l'Accord de Paris avait été adopté. Ce rapport sera un **élément central** du dialogue Talanoa qui sera organisé lors de la 24^{ème} Conférence des Parties (COP24). Le dialogue Talanoa permettra de faire le point sur les efforts collectifs déployés par les Parties en vue d'atteindre l'objectif à long terme énoncé dans l'Accord de Paris et d'éclairer l'établissement des contributions déterminées au niveau national. Des renseignements plus détaillés sur le rapport, en particulier les **grandes lignes** qui ont été approuvées, sont affichés sur la [page du GIEC consacrée au rapport](#). Le rapport spécial a été élaboré sous la direction scientifique conjointe des trois groupes de travail du GIEC, en collaboration avec l'Unité d'appui technique du Groupe de travail I.

Qu'est-ce que le GIEC?

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est l'organe des Nations Unies chargé d'évaluer les travaux scientifiques consacrés aux changements climatiques. Créé en 1988 par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM), il a pour mission de fournir aux décideurs, à intervalles réguliers, des évaluations scientifiques liées aux changements climatiques, à leurs conséquences et aux risques susceptibles d'y être liés et de présenter des stratégies d'adaptation et d'atténuation. Le GIEC compte 195 États Membres.

Grâce aux évaluations du GIEC, les autorités, à tous les niveaux, disposent d'informations scientifiques qui peuvent être utilisées pour mettre en place des politiques relatives au climat. Ces évaluations occupent une place centrale dans les négociations internationales sur les mesures à prendre pour faire face au changement climatique. Dans un souci d'objectivité et de transparence, les rapports du GIEC sont rédigés et révisés en plusieurs étapes.

Le GIEC évalue les milliers d'articles scientifiques publiés chaque année, en vue d'informer les décideurs de nos connaissances et de nos lacunes dans le domaine des risques liés aux changements climatiques. Il détermine les éléments sur lesquels la communauté scientifique s'accorde, ceux à propos desquels les opinions divergent et ceux qui nécessitent de plus amples recherches. Le GIEC ne conduit pas ses propres travaux de recherche.

Pour établir ses rapports, le GIEC mobilise des centaines de scientifiques et autres responsables, issus d'horizons très divers. Une dizaine d'employés permanents seulement travaillent au Secrétariat du GIEC.

Le GIEC compte trois groupes de travail: le Groupe de travail I, chargé des éléments scientifiques du changement climatique; le Groupe de travail II, axé sur les incidences, l'adaptation et la vulnérabilité, et le Groupe de travail III, qui étudie l'atténuation du changement climatique. Il compte également une Équipe spéciale sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, qui élabore des méthodes pour mesurer les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre.

Les rapports d'évaluation du GIEC sont élaborés à partir des contributions de chacun des trois groupes de travail, auxquelles s'ajoute un Rapport de synthèse. Les questions intersectorielles qui relèvent de plusieurs des trois groupes de travail font l'objet de rapports spéciaux, plus courts et plus ciblés que les évaluations présentées dans les principaux rapports.

Sixième cycle d'évaluation

Le GIEC est convenu, à sa 41^{ème} session (février 2015), de produire un sixième Rapport d'évaluation (AR6). À sa 42^{ème} session (octobre 2015), il a élu le nouveau Bureau chargé de superviser la rédaction de ce rapport ainsi que des rapports spéciaux qui seront publiés au cours du

présent cycle d'évaluation. À sa 43^{ème} session (avril 2016), il a décidé d'élaborer trois rapports spéciaux et un rapport méthodologique en plus du sixième Rapport d'évaluation.

Quant au rapport méthodologique, conçu pour actualiser les *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*, il sera publié en 2019. Outre le *Réchauffement planétaire de 1,5 °C*, le GIEC établira la version définitive de deux autres rapports spéciaux en 2019: le *Rapport spécial sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique*, ainsi que *Changement climatique et terres émergées: Rapport spécial du GIEC sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestre*. Enfin, la version définitive du rapport de synthèse afférent au sixième Rapport d'évaluation paraîtra au premier semestre de 2022 et sera fondé sur les contributions au sixième Rapport d'évaluation que les trois groupes de travail finaliseront en 2021.

De plus amples renseignements, notamment des liens permettant d'accéder aux rapports du GIEC, sont disponibles à l'adresse suivante: www.ipcc.ch.